

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 27 mars. — Un changement remarquable va avoir lieu dans l'instruction publique en Saxe. A l'avenir, les écoles secondaires et élémentaires ne pourront être desservies que par des instituteurs sortant des séminaires. On dit qu'il en sera de même à l'égard des maîtres pour le gymnase, et il serait enjoint à tous de quelle manière ils auront à expliquer les expressions *libéralisme*, *constitution*, etc., maintenant si souvent employées. (Gazette de Leipsick.)

— Il y aura à Berlin dans les premiers jours du mois de juillet une réunion générale des délégués de tous les états allemands qui se sont joints au système de douanes prussien. Il s'agira surtout, dit-on, de se concerter sur les mesures à prendre en commun pour empêcher la contrebande qui se fait avec une grande audace, principalement sur les frontières du Hanovre et du duché de Brunswick, et qui porte partout un notable préjudice au fisc. (Mercure de Souabe.)

— On écrit de Rome, le 17 mars : La nouvelle contenue dans les journaux de Madrid, que le saint père recevra sous peu un ambassadeur de la reine, ne doit être envisagée que comme un désir, puisque dans l'état actuel des affaires en Espagne, il n'y a pas moyen de penser à une telle concession.

ANGLETERRE.

Londres, le 28 mars. — On lit dans le *Courier* : On a remarqué hier soir dans la chambre des communes, que les chefs de l'opposition ont eu de fréquentes communications avec la fraction Stauley, et que sir Robert Peel a envoyé des billets à lord Stanley, qu'il a ensuite quitté sa place pour s'asseoir près de sa seigneurie et a causé avec elle pendant quelque temps. Lord John Russell, lord Stanley, sir James Graham et M. Poulett Thomson ont eu une conversation fort animée derrière le fauteuil du président.

— Ce soir, les membres de l'opposition au nombre de 3000 environ, donneront une fête à leur chef, lord John Russel, à la taverne des franc-maçons.

— Nous croyons pouvoir féliciter la nation de ce que le gouvernement de ce grand pays est sur le point d'être délivré de l'état de confusion et de désordre dont le duc de Wellington et sir Robert Peel sont responsables. Sir Robert Peel connaît complètement les difficultés qui l'environnent. Aucun effort de la part de ses amis ne saurait lui être utile; plusieurs d'eux sont dégoûtés, non-seulement parce qu'il les a abandonnés dans les récents débats, mais parce qu'il a annoncé son intention de proposer des mesures énergiques (*sweeping*) de réforme. (Courier.)

— Le *Standard* de son côté fait un appel aux membres conservateurs de se trouver lundi, sans faute, à leur poste, et exprime le vœu qu'ils ne se rendent pas coupables de négligences, dans une occasion aussi importante.

« Quelle que soit la détermination de sir Robert Peel, continue le *Standard*, dans le cas d'une défaite, il garde très prudemment le secret. Nous réitérons que nous ne pensons pas que le succès d'une motion quelconque renfermant seulement une proposition abstraite, justifiât la démission des ministres. Mais quoique nous adhérons à cet avis, nous n'en sommes pas moins complètement convaincus, qu'une majorité décisive en faveur de la résolution qui sera proposée lundi, doit assurer la retraite du ministère actuel à une époque très prochaine, sinon immédiatement. »

— Les agens du gouvernement espagnol ont acheté un grand bateau à vapeur qui sera nommé *Isabelle seconde*, et armé à l'instar d'une frégate anglaise. Il prendra à bord 6 canons de 24, et 140 hommes.

Dans la séance d'hier, de la chambre des communes, lord John Russel a informé le chancelier de l'échiquier qu'il avait l'intention de présenter, lundi 30, sa motion tendant à ce que la chambre se réunisse en comité, pour examiner la nécessité d'employer l'excédent des revenus de l'église d'Irlande (après avoir pourvu suffisamment à ses besoins) à l'instruction morale et religieuse de toutes les classes du peuple-irlandais.

Le colonel Evans a demandé à lord Mahon quel était le résultat des négociations entre la Turquie et la Russie sur la reconnaissance de l'indépendance de la Valachie et de la Moldavie. Le sous-secrétaire d'état a déclaré que pour le moment il n'était pas préparé à répondre à cette question.

La chambre s'est occupée ensuite (en comité) du budget de la guerre.

Sur la proposition que l'effectif de l'armée pour 1835 serait fixé à 81,268 hommes, le major Beauclerk a demandé qu'on réduisit ce nombre de 7000 hommes. La proposition primitive a été adoptée par 255 contre 101.

Une seconde division a eu lieu pour l'allocation de 2,278,000 liv. demandée, pour faire face aux dépenses de l'armée de terre.

Lord A. Conyngham a proposé une réduction de 6,900 liv. Le chiffre intégral a été adopté par 229 voix contre 57.

Sur la somme de 78,434 livres pour traitements d'officiers en Angleterre et en Irlande, M. Hume a proposé une réduction de 11,000 livres. Cette proposition a été rejetée par 196 voix contre 437.

M. Fielden a présenté une motion relativement aux pauvres; elle a été rejetée par 121 voix contre 3.

M. O'Connell a annoncé aujourd'hui dans le sein de la commission, chargée de l'examen de l'élection de Dublin, qu'il proposerait dans la prochaine séance de la chambre des communes, la nomination d'une commission qui irait à Dublin pour y examiner la légalité des élections, afin d'éviter ainsi des frais énormes.

FRANCE.

Paris, le 30 Mars. — S. E. Mustapha Renchid-Bey, ambassadeur de la Porte Ottomane près de la cour de France, vient d'être rappelé par son souverain. S. E. doit quitter Paris aujourd'hui pour se rendre à Constantinople. Roubed-den-Eiffendi, secrétaire interprète de l'ambassade, est chargé des affaires de la légation.

Le *Journal des Débats* contient aujourd'hui un très long article qui prouve toute l'inquiétude du gouvernement. En voici un extrait :

« L'opinion publique se montre vivement occupée du procès que doit bientôt juger la chambre des pairs. On le regarde avec raison comme le dénouement nécessaire du drame, quelquefois terrible, dont la France a été quatre ans le triste théâtre. Les passions et les théories qui l'ont si profondément agitée semblent vaincues. Dans leur lutte contre l'ordre social, elles devaient en effet rencontrer deux adversaires, la politique et la justice. La politique a triomphé. Nul ne sait mieux que nous combien la moindre faiblesse, la moindre déviation, le moindre accident pourrait compromettre ce récent triomphe; mais enfin, il faut le reconnaître avec tout le monde, la politique de

modération a confondu les espérances et les prédictions des partis; les événements, comme la France, se sont déclarés pour elle. Mais l'œuvre de la justice n'est point accomplie: indépendante des événements, supérieure à la force, la justice a une dernière parole à faire entendre; c'est à elle et à elle seule qu'appartient le privilège de donner satisfaction aux lois offensées, de faire réparation à la morale publique, de donner gain de cause à la société contre ses ennemis.

« Nous ne sommes pas de ceux, en effet, qui croient que l'unique devoir du gouvernement soit d'être le plus fort. Entre les factions et lui, ce n'est pas une question de fait seulement qui se débat, c'est une question de droit. Entre les factions et lui, la lutte n'est pas, comme elles le disent, une guerre soumise à l'unique arbitrage de la victoire. Entre l'ordre et l'anarchie, entre la loi et la sédition, la partie n'est pas égale, et le succès n'est pas jugé. »

Après avoir dit que la cour des pairs, qui sut prendre le parti de la modération dans l'affaire des ministres de Charles X, lorsqu'on lui demandait de la sévérité, aura bien aujourd'hui tout autant de fermeté pour agir dans un sens contraire, il termine son article ainsi, pour la prémunir contre l'idée d'abandonner la partie et contre celle que le gouvernement pourrait grâcier les individus qu'elle aurait condamnés.

« C'est ainsi que les esprits fermes et éclairés s'accordent à juger la situation et les dispositions de la chambre des pairs. Elle sait en effet quelle confiance mettent en elle aujourd'hui tous les bons citoyens, et que le moment est venu pour elle d'achever de conquérir, par un grand service rendu au pays et qu'elle seule peut lui rendre, toute la place qui lui est due dans notre ordre constitutionnel. Et certes elle n'est point tentée, en reculant devant sa mission, de prononcer sa propre abdication, et d'accorder sa chute aux conseils de ses ennemis. Vainement essaie-t-on de lui persuader que le gouvernement la sacrifie, en la chargeant d'un devoir rigoureux, pour se réserver ensuite le rôle facile de faire succéder à ses arrêts une tardive amnistie. Non, les principes du gouvernement sont bien connus. Sans doute le droit de grâce ne doit point rester l'attribut oisif de la royauté; le pardon peut adoucir ou abrèger les peines de ceux qui se repentent, de ceux qui invoquent la clémence et qui la méritent en l'invoquant, de ceux qui offrent enfin à la société inquiète quelques gages de leur sagesse, ou tout au moins de leur résignation dans l'avenir. Le droit de grâce s'exerce avec discernement; l'amnistie est aveugle, parce qu'elle est générale.

« Le gouvernement saura distinguer entre les coupables. Si des condamnations sont prononcées, il se gardera d'affaiblir les principes de la morale publique en les déclarant toutes nulles et non avenues. Après s'être confié à la fermeté de la chambre des pairs, après l'avoir soutenue de toute la sienne, il respectera les arrêts d'un tribunal dont il aura fait respecter la puissance. Ces arrêts, assurément, ne sauraient enchaîner la clémence royale; mais la clémence accorde des grâces, et c'est la politique qui donne les amnisties. Encore une fois, la politique du gouvernement ne fera point défaut à la justice. »

— Voici un précédent qui sera de nature à compliquer gravement le débat survenu entre M. Pasquier et les avocats qui refusent d'assister, à sa requête, les prévenus d'avril.

Le président d'un tribunal militaire, siégeant à Douai, avait nommé d'office un avocat pour assister un prévenu. Cet avocat ayant refusé de plaider,

le président du tribunal le condamna aux peines disciplinaires. Toutefois, invoquant le règlement de M. de Peyronnet, qui ne soumet les avocats à plaider d'office que sur l'injonction des présidents de jury, l'avocat en appela devant la cour royale de Douai, qui cassa l'arrêt du président. Le procureur du roi ayant appelé de ce jugement devant la cour de cassation, cette cour confirma l'arrêt de la cour royale de Douai; ces faits sont positifs.

— L'ancienne caserne du Petit-Luxembourg, dont l'entrée est rue de Vaugirard, a été transformée en prison pour les accusés du procès d'avril. Elle se compose de deux corps de bâtimens en retour d'équerre, et ayant chacun trois étages. Les fenêtres de chaque chambre donnent sur une vaste cour, divisée en trois préaux pour la promenade des prisonniers. Toutes ces chambres, qui ont été réparées et reblanchies à neuf, sont assez spacieuses et bien aérées; la plupart ont leur exposition en plein midi. En ce moment on s'occupe de les garnir de lits, de chaises et de meubles indispensables, ce qui porte à croire que les accusés ne tarderont point à être transférés dans cette prison. On prétend qu'ils ne seront pas assujétis à payer la pistole comme dans les autres maisons de détention. On dit aussi que leur nourriture sera saine et suffisamment abondante. Plus tard, au moment où l'on commencera le procès, on pratiquera une galerie couverte qui traversera une partie du Luxembourg pour communiquer de la prison à la salle d'audience. C'est par là que les prisonniers seront amenés et reconduits chaque jour.

— Des cartouches ont été distribuées dans la journée d'hier à tous les postes de la ligne qui font le service des prisons de Paris. Cette précaution sera continuée pendant tout le temps que durera le procès. (Bon Sens.)

Tous les journaux contiennent le rapport de M. Dumont sur la créance américaine. Le *Temps* parle en ces termes de la discussion qui doit s'ouvrir à ce sujet :

« Nous verrons ce que cette discussion inspirera à quelques députés indépendans en faveur de la dignité nationale si outrageusement attaquée par le message du président Jackson et par les insinuations de son compère Livingston. On ne peut toutefois s'attendre qu'à des protestations éloquentes, mais isolées. Quant à l'issue du débat, elle est prévue dès à présent. A la majorité ministérielle se joindra une partie de l'opposition, qu'entraînent sa sympathie pour la république américaine, sa confiance dans la loyauté de ses prétentions et un culte chevaleresque pour l'opinion émise dans cette question par le général Lafayette.

— Le public s'arrête sur le quai de la Grève devant plusieurs magnifiques bateaux à vapeur d'un nouveau genre qu'on termine en ce moment et qui sont destinés à voyager sur la Seine. Ces bateaux ressemblent assez aux pirogues des Indiens. On assure que la vitesse de leur marche est prodigieuse.

— La légation brésilienne a fait remettre une note dans laquelle elle prétend que l'extrait de la lettre de Péra, rapportée par le *Mémorial bordelais* du 23 mars, et reproduite par quelques journaux de Paris, est empreinte de la plus grande exagération. Il est vrai, ajoute cette note, qu'il a éclaté dans cette partie du Brésil un mouvement insurrectionnel, dirigé par un certain Malcher, contre les autorités du pays, et que plusieurs habitans ont été en butte aux violences des assaillans; mais ces désordres ont été promptement réprimés.

Dans la séance de la *chambre des députés* du 28, le projet de loi sur la liquidation de l'indemnité américaine a été lu et amendé, comme suit, par la commission de ladite chambre :

Art. 1^{er}. Le ministre des finances est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des articles 1 et 2 du traité signé le 4 juillet 1831 entre le roi des Français et les Etats-Unis, dont les ratifications ont été échangées à Washington le 2 février 1832, et d'après lequel une somme de 25 millions doit être payée par la France.

Art. 2. La somme de 1 million 500,000 francs que le gouvernement des Etats-Unis s'est engagé à payer en dix termes annuels, pour se libérer des réclamations présentées par la France dans l'intérêt de ses concitoyens ou du trésor public, sera, au fur et à mesure des recouvrements, portée en re-

cette à un article spécial du budget. Des crédits seront ouverts au ministère des finances, jusqu'à concurrence de pareille somme, pour l'acquittement des créances qui auront été liquidées au profit des citoyens français.

Art. 3. Une commission gratuite, nommée par ordonnance royale, sera chargée d'examiner et d'apprécier toutes les réclamations qui seront adressées au gouvernement, et de répartir la somme de 1,500,000 francs entre tous les ayant droit, et, s'il y a lieu, au marc le franc de leurs créances. Toute réclamation devra être présentée, sous peine de déchéance, avant le 1^{er} janvier 1837. Les ayant droit pourront se pourvoir contre les décisions de la commission devant le conseil d'état dans les mêmes formes et dans les délais fixés pour les affaires contentieuses. La même faculté est réservée au ministre des finances.

« Il sera rendu compte annuellement aux chambres des paiemens effectués sur la somme de 1 million 500,000 fr. Si une partie de cette somme reste sans emploi, elle sera retour au trésor public.

Art. 4. Les paiemens à valoir sur la somme de 25 millions de francs, ne seront effectués qu'autant que le gouvernement des Etats-Unis n'aura pas porté atteinte à la dignité et aux intérêts de la France.

M. Berryer est monté à la tribune au milieu de la vive agitation qui a suivi le rapport. Il croit qu'il convient à la chambre, avant de fixer une époque pour la discussion, de demander à MM. les ministres si, dans ces derniers temps, ils ont obtenu quelques explications honorables, quelque satisfaction de la part du président des Etats-Unis... Il s'étend ensuite sur les négociations qui ont eu lieu dernièrement; il est souvent interrompu par les cris à l'ordre du jour. Il termine au milieu du bruit en demandant que toute discussion soit ajournée jusqu'à ce que l'on connaisse en France la décision du congrès sur le dernier message du président.

M. le duc de Broglie : Le message du président des Etats-Unis, messieurs, n'était pas un acte de gouvernement à gouvernement; c'était un acte purement d'intérieur, ce n'était pas même un acte du pouvoir exécutif tout entier; car, en ce qui concerne les relations d'état à état, le président n'est pas le pouvoir exécutif tout entier. Il n'est que le pouvoir exécutif que conjointement avec le sénat. Le gouvernement français ne pouvait donc demander d'explications à son sujet.

Il a cependant témoigné qu'il ressentait les paroles qui s'y trouvaient contenues. Il a rappelé son ambassadeur; c'était ce qu'il pouvait faire de plus fort, c'est ce qu'il a fait. Ce message a été désapprouvé, et les conclusions qu'il présente ont été positivement rejetées; dès lors le gouvernement français a dû tenir que vis-à-vis du gouvernement américain, il était resté dans les mêmes relations; dès lors il a dû tenir que la réparation, en ce qui le concerne, était suffisante. Le gouvernement français, après avoir, autant qu'il dépendait de lui, pourvu à la dignité du pays devant aussi pourvoir à la justice. Eh bien! sa conviction a toujours été; sa conviction est chaque jour et de plus en plus, que le traité qu'on avait souscrit en 1831, est fondé sur le principe de la justice la plus rigoureuse. A l'instant même il a demandé que la loi fût présentée à la chambre; il demande maintenant que la chambre la discute. L'amendement introduit dans le dernier article du projet, amendement introduit avec l'assentiment du gouvernement, a pour but de placer sous la responsabilité du ministre l'exécution même du traité. Le ministre encourrait une juste responsabilité s'il intervenait, ce que je ne crois pas, ce que rien ne fait présumer, de la part du gouvernement des Etats-Unis quelque acte qui compromet ou l'honneur ou les intérêts de la France.

En conséquence, ce qui reste à faire en ce moment, c'est de discuter la loi. Il est nécessaire qu'une loi de cette nature soit discutée promptement; les intérêts du commerce français sont dans une souffrance cruelle et des délais trop prolongés ne peuvent que compromettre plus manifestement ces intérêts. Quant aux nouvelles récemment arrivées, nous ne les connaissons encore que par voie commerciale. Le gouvernement français a rappelé son ambassadeur. Il devait s'attendre que, par représailles, l'ambassadeur américain serait rappelé, or, il n'en est rien. Dans le message tel qu'il nous est communiqué, et s'il est exact, car je répète que je n'entends ici rien garantir, le ministre américain ne serait rappelé qu'éventuellement. Quant aux résolutions dont on a parlé, ce sont les résolutions d'un seul membre de la chambre des représentans, et ce qui est intervenu, c'est seulement l'ordre de l'imprimer.

La discussion est fixée à la huitaine qui suivra la distribution des pièces imprimées.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons les nouvelles suivantes de Madrid, sous la date du 24 mars :

« Le général Valdès vient d'adresser à tous les capitaines-généraux une circulaire par laquelle il leur enjoint de ne conserver dans leurs provinces respectives que les forces strictement nécessaires pour le service et pour le maintien de l'ordre, l'excédant de ces troupes devant être réuni et dirigé dans les provinces du Nord. Il prépare tout pour frapper un grand coup au printemps; il espère envoyer à Mina 40,000 hommes de renfort. Chaque jour, des détachemens traversent la capitale, se rendant en Navarre. Les sapeurs-pompiers eux-mêmes doivent nous quitter demain pour la même destination, avec un bataillon de la garde royale qui fait ici le service.

La *Gazette* publie le décret suivant :

« Art. 1^{er}. Il sera formé dans la Vieille Castille une armée de réserve, composée de deux divisions

d'infanterie et d'une division de cavalerie, de deux batteries complètes de campagne et de deux compagnies du génie.

« Art. 2. Le général en chef de cette armée commandera les troupes qui lui seront expressément désignées pour former le camp. Son commandement sera soumis aux réglemens.

« Art. 3. Vous me proposerez les généraux en chef et officiers des états-majors de l'armée, de l'artillerie et du génie avec le traitement qui appartient à l'administration militaire dans toutes les branches du service, en tâchant de concilier la plus stricte économie avec les besoins du service. Vous l'aurez pour entendu.

17 mars 1835.

À don Geromio Valdès. Signé la Reine.

— On écrit de Bayonne, le 26 mars :

« Le 21 au soir, 50 peseteros et 20 cavaliers d'Isabelle II sortirent du couvent et de la caserne des Capucins de Pampelune, et se dirigèrent sur Urriza la Tasa, à quatre lieues de Pampelune, sur le chemin royal qui conduit à Tolosa, où se trouvaient 15 carlistes sous le nom de douaniers. Leur sentinelle fut surprise et tuée, et dix carlistes furent faits prisonniers; les quatre autres, parmi lesquels se trouvait le chef, parvinrent à s'échapper.

« Le général Mina est sorti de Pampelune, le 22 du courant, avec sa colonne de réserve et celle du brigadier Aldama. Il s'est dirigé sur Estella en combinant ce mouvement avec les colonnes de Lopez, Carrera, Espartero, etc.

« La colonne du brigadier Saone occupait le 22; Larainzat et Lisaro, vallée d'Ulzama.

« L'affaire du 22, dans les environs de Donamaria, n'a été qu'une escarmouche : la deuxième brigade de la faction de Navarre avait envoyé des guérillas pour incommoder la colonne d'Oraa; elles se retirèrent bientôt après sur Labayan, et les bataillons carlistes se portèrent sur Leysa. — La perte a été à peu près égale de chaque côté. On compte cinq morts et douze blessés de part et d'autre.

« La magnifique caserne de Puente la Reyna, qui n'est autre que le couvent des moines du crucifix, vient d'être restaurée; une aile y a été ajoutée pour y placer quatre autres pièces de canon; il y en avait déjà deux. 300 ouvriers y travaillaient nuit et jour. Deux larges fossés où l'eau abonde, ont été ouverts autour de la caserne. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 31 MARS.

La chambre a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur le renouvellement des chambres.

— La liquidation a exclusivement occupé tout le monde à la bourse de ce jour. C'est une des plus fortes qui ait jamais eu lieu sur la place, et cependant elle s'est bien passée. Par suite de l'attention qu'elle a exigée, il s'est fait peu d'affaires; mais celles qui ont été conclues l'ont été en hausse.

Conversion des bons des cortès espagnols.

Les commissaires établis à Londres pour la conversion de la dette étrangère d'Espagne, conformément à l'avis qu'ils ont publié le 2 février, informent maintenant les détenteurs de bons des cortès espagnols qu'ils sont prêts à commencer la conversion des bons des cortès en dette nouvelle, aux termes de la loi du 16 novembre dernier.

Dans la première conversion seront compris les emprunts des cortès de 1820 à 1823; la portion anglaise de la dette sera échangée à Londres, la portion française à Paris, et l'échange se fera simultanément sur les deux places.

LIEGE, LE 1^{er} AVRIL.

Lors de la présentation à S. M. l'empereur d'Autriche de la députation hongroise, le patriarche archevêque d'Erlau, qui portait la parole, a prononcé son discours en latin. S. M. a répondu dans la même langue.

A l'audience de S. M. l'impératrice, c'est aussi dans cette langue que le prélat s'est exprimé et que S. M. l'impératrice lui a répondu.

— On écrit de Silésie que le mysticisme fait de jour en jour de nouveaux progrès dans cette province : on regarde les pasteurs qui ont été emprisonnés de ce chef, comme des espèces de martyrs. On croit cependant que la douceur qu'emploie le gouvernement dans cette affaire, empêchera tout désordre et qu'aucune commotion politique n'est à craindre. (Gaz. d'Augsbourg.)

— On écrit d'Anvers 31 mars, que le lieutenant de marine Planck s'est brûlé la cervelle à midi en cette ville. On ne sait pas encore ce qui l'a porté à cette action.

— Le Belge et le Lynx annoncent que leurs imprimeurs ont reçu un mandat de comparution. Le Courrier belge publie l'extrait suivant d'une lettre qu'il a reçue de Francfort, datée du 24 mars :

« Il est arrivé hier dans notre ville un courrier extraordinaire de Londres. Ses dépêches annoncent, d'une manière positive, que le ministère tory ne pourra se maintenir, en présence de la chambre actuelle des communes. Le duc de Wellington, pour essayer de nouvelles chances, a proposé au roi Guillaume IV la dissolution du parlement ; sir Robert Peel s'y est opposé. Le roi d'Angleterre craint les effets d'une dissolution réitérée ; il est d'avis que la nomination d'un autre ministère devient indispensable ; il désire que sir Robert Peel y puisse trouver place ; mais dans tous les cas la majorité du ministère se composera de whigs connus. Sir Robert Peel ne donnerait donc qu'un nouveau démenti à ses principes en acceptant des fonctions dans de pareilles circonstances, de sorte que la retraite de l'administration tory toute entière est fort probable. »

— On lit dans l'Artiste : Les nouvelles reçues de Geefs étaient datées de Naples. Son séjour en Italie a tout-à-fait rétabli sa santé. Il se proposait de revenir par Rome, Venise, Vienne et Munich, et comptait être à Bruxelles à la fin d'avril ou au commencement de mai.

— La clôture de l'année théâtrale, à Verviers, a eu lieu dimanche par une représentation donnée par M^r et M^{me} Berger, artistes du théâtre royal de Liège. Les noms de ces deux artistes, que nous avons vus avec tant de plaisir l'année dernière, avait attiré la foule ; dès le matin la plupart des loges avaient été retenues. (Journal de Verviers)

— On lit dans l'Eclair :

On a reçu à Londres l'importante nouvelle que la Valachie et la Moldavie étaient désormais reconnues par l'Autriche et la Russie comme provinces indépendantes. Le Times dit à ce sujet :

Les avantages politiques immédiats que produira la reconnaissance de l'indépendance de la Valachie et de la Moldavie par notre gouvernement, seront parfaitement évidents pour quiconque connaît les formes diplomatiques observées en temps de paix entre les divers gouvernements. Dès ce moment, les principautés se trouvent placées dans cette catégorie d'états dont l'existence est nécessaire pour le maintien de l'équilibre européen. Aucun soldat russe ne pourra désormais franchir le Pruth, sans engager jusqu'à un certain point, la responsabilité de son gouvernement envers l'Angleterre, pour une démarcation de cette nature ; la Russie ne peut plus considérer, avec autant de confiance qu'auparavant, le Danube comme la ligne de démarcation qu'elle choisirait, dans le cas où elle jugerait à propos d'élever une querelle entre elle et le sultan qui est son protégé. A l'avenir, les garnisons des forteresses du Danube devront être composées de soldats moldaves et valaques, que des soldats russes ne pourraient venir troubler sans encourir une grave responsabilité.

Voilà des réflexions qui nous paraissent ôter tout intérêt, du moins pour de longues années, à l'importante question de l'agrandissement de la Russie du côté de l'Europe. La Russie a, en effet, mis en œuvre des moyens plus avantageux pour mettre la Turquie dans sa dépendance ; mais la difficulté de saisir une pareille proie, même avec ces moyens, lui paraîtrait bientôt très grave. Elle est tenue en respect de tous les côtés. Le secrétaire d'état actuel des affaires étrangères mérite les plus grands éloges pour une mesure politique aussi habile. Cette mesure, combinée avec la marche qu'il a adoptée pour les affaires d'Espagne, est la meilleure réponse aux attaques dont le duc a été récemment l'objet, au sujet de nos relations avec quelques-unes des puissances du continent.

La reconnaissance de la nationalité et de l'indépendance de la Moldavie et de la Valachie était chose convenue depuis longtemps, et c'était une des clauses du traité d'Andrinople ; ainsi les tories n'y sont pas pour autant qu'ils voudraient bien le faire croire ; mais cependant une motion faite par le colonel Evans à la chambre des communes d'Angleterre, dans sa séance du 27, pour la production des documents qui se rattachent à cette mesure, est une preuve de sa haute importance.

EXCURSION DANS L'ATLAS.

Le *Moniteur algérien* du 13 mars, contient la relation d'une excursion que viennent de faire dans l'Atlas, le prince Pakler-Muskau, M. le major belge Lochtman et M. Habaïby, officier d'ordonnance de M. le comte d'Erlon. Cette relation contient des détails remplis d'intérêt, et qui répandent un nouveau jour sur les mœurs et le caractère des Arabes. Nous en extrayons les passages suivants :

Le 27 février, nos trois voyageurs partirent d'Alger, sous l'escorte de quatre Arabes. Ils traversèrent la Mitidja, en se dirigeant vers la tribu de Beni-Moussa qui occupe une partie de la plaine vers son centre et s'étend sur les pentes du *Petit Atlas*. Partout leurs regards furent frappés de l'énergie d'une végétation libre, sauvage mais vigoureuse, qui annonce tout ce que l'intelligence de l'homme laborieux peut attendre de ce sol lorsqu'il l'aura fécondé par ses travaux et que les marais qui couvrent quelques parties de sa surface auront été desséchés. Vers le soir ils arrivèrent chez le caïd de la tribu qui leur offrit l'hospitalité. Après un repas modeste, mais offert avec cordialité, il les conduisit sous un *goubi* (1) dans lequel on avait étendu des nattes et des tapis, pour y passer la nuit.

Le lendemain, ils parcoururent la plaine jusqu'aux premières rampes de l'Atlas et ils virent avec surprise que tout le territoire qui se prolonge à la base des montagnes est partout cultivé en céréales. Un beau *harouch* (ferme) situé dans la plaine et appartenant à un tuc de Belida, fixa leur attention ; les jardins étaient plantés de superbes orangers, dont les fermiers s'empressèrent de leur présenter les fruits.

Arrivés à midi à *Hadrach*, ils y furent reçus par les Arabes qui les attendaient avec un déjeuner de *couscousou* ; ce repas fut pris sur le gazon au pied de quelques beaux arbres qui couvraient de leur ombrage les cabanes voisines. Ils s'arrêtèrent ensuite au marché de la tribu désigné sous le nom de *Souk el Arabah* (marché du mardi). C'est une campagne isolée, où les Arabes se réunissent toutes les semaines pour faire leurs échanges ; ce lieu est remarquable par sa belle végétation, par son ruisseau limpide et par trois magnifiques palmiers qui s'élancent d'une même souche.

Le caïd de *Kachna* était venu au devant des voyageurs, jusques *Hadrach* ; arrivé sous le *goubi* qu'il avait fait disposer pour les recevoir, on servit un souper splendide dont on sera peut-être bien aise de connaître le menu. Le repas se composait de *couscousou*, de *pilau* au mouton, de poulet rotis, de *dolmen* (choux farcis avec du riz et des viandes hachées), des œufs en quantité, une espèce de ragout de mouton avec des asendes, des marrons et du sucre, du pain arabe, des crêpes ou galettes cuites à la poêle, enfin un plat de viandes préparées avec des œufs, du lait, des artichauts et du jus de citron ; nos voyageurs ne furent point fâchés de faire connaissance avec ce dernier mets qu'ils trouvent délicieux.

Les vins de Bordeaux et de Champagne ne manquèrent point à ce repas ; le prince Muskau s'en était abondamment pourvu ; les Arabes en goûtèrent sans trop se faire prier, l'on but à la santé du gouverneur et le caïd de *Beni-Moussa* daigna en accepter gracieusement deux bouteilles. C'est toujours un commencement de civilisation.

Le lendemain, on se dirigea, à travers le *Petit-Atlas*, vers le mont *Hammal*, que l'on voit d'Alger dominer toutes les autres crêtes vers le sud-est.

Cette partie de l'Atlas couverte de cultures, de villages, de hameaux répandus dans les vallées et sur les flancs de montagnes, offre des aspects enchanteurs.

Au pied du mont *Hammal*, l'on voit un immense souterrain : les Arabes y conduisirent le prince et ses compagnons de voyage. C'était là que les Turcs fabriquaient leur poudre de guerre. Ce souterrain est très vaste ; fort large à son entrée il se resserre peu à peu et se termine par une issue étroite au haut de la montagne.

Après avoir laissé le caïd et sa suite au pied de cette montagne, les voyageurs résolurent d'en gravir le sommet. Ce ne fut qu'après quatre heures de marche et avec des peines infinies pour franchir les parois des rochers escarpés, qu'ils arrivèrent au terme de leur périlleuse ascension.

Parvenus au sommet, nos voyageurs aperçurent une vallée dont la beauté surpasse tout ce qu'ils avaient vu jusqu'alors, elle s'étend du pied de l'Atlas jusques vers le rivage de la mer dans une étendue d'environ trois lieues de long sur trois quarts de lieue de large. Une végétation brillante d'éclat et de fraîcheur couvre partout un sol heureusement accidenté, et sur lequel on voit errer de toutes parts de nombreux troupeaux de bœufs de montons, de chèvres, etc.

Le lion, la panthère, le chacal, sont assez communs dans cette partie de l'Atlas ; ils causent souvent de grands ravages parmi les troupeaux. Cachés le jour dans les interstices des rochers, ils en sortent la nuit pour s'élaner sur leur proie. Les habitants ne redoutent nullement ces animaux qui fuient la présence de l'homme ; ils leur font une guerre continuelle et ordinairement à l'affût. Leurs riches fourrures offrent, en quelque sorte, une compensation des dégâts qu'ils occasionnent.

Il y a une quantité immense de ramiers ; le gibier est dans une prodigieuse abondance. Les perdreaux, les lièvres forment une partie de la nourriture des habitants.

Le pays est généralement peu boisé ; l'on voit cependant beaucoup de palmiers, d'oliviers, d'arbusiers, etc. Les aloës et les cactus sont sur leur sol natal ; ils servent ordinairement à clore les héritages.

Les voyageurs firent, dans un hameau, au pied du mont

(1) Chaumière en torchis couverte de paille.

Hammal, une halte de quatre heures chez un arabe qui leur offrit l'hospitalité et un repas substantiel. Ils quittèrent ce hameau, et déjà ils en étaient éloignés de plus d'une lieue lorsqu'ils virent un arabe qui courait après eux, et qui s'adressant au caïb, après lui avoir baisé les pieds et les mains, lui fit de touchans reproches de ce qu'il n'était pas descendu chez lui, il le suppliait en grâce de vouloir rétrograder, de ne pas lui refuser cet honneur. Le mouton, les poulets, étaient tués, disait-il, ses femmes préparaient le *couscousou*, l'écurie, l'orge et la paille attendaient les chevaux ; mais malgré le vif désir de se rendre à des vœux exprimés avec tant d'empressement, il fut impossible d'accepter l'hospitalité du bon arabe, à cause du mauvais temps qui se préparait.

En effet, de retour chez le caïb de *Kachna*, une pluie continuelle y retint les voyageurs pendant un jour et demi. Enfin le temps s'éclaircit et ils continuèrent leur route et se dirigèrent à travers la plaine de la *Métidja*, vers le cap *Matifou*, pour y visiter le fort et les ruines de la colonie romaine de *Rustonium*.

En traversant la plaine, ils aperçurent sur leur gauche la *Rassouta*, ancienne ferme du dey ; c'était autrefois le lieu de réunion de ses bestiaux et de ses chevaux ; il y faisait aussi déposer les contributions en nature que lui payaient les beya de la régence. Lorsque ces denrées étaient en surabondance, il les vendait à crédit aux arabes, et cet usage pouvait être considéré comme un moyen politique pour conserver son influence sur les tribus.

La contrée qui environne la *Rassouta* est sans contredit la plus belle, la plus féconde de toute la *Métidja* ; l'eau y est partout en abondance ; le sol s'étend en douces ondulations qui offrent les expositions les plus favorables pour les cultures les plus variées. Cette ferme appartient au *Beylick*, c'est à dire au domaine, et c'est l'emplacement le plus admirablement disposé pour y créer de belles entreprises rurales.

Aux approches de la mer, la scène change subitement d'aspect. Une zone d'une affreuse stérilité, large d'une à deux lieues, borde partout la plage ; le sol se compose de rochers, de terres arides entremêlés de flaques d'eau stagnante ; il se couvre de ronces et autres plantes épineuses, de quelques tristes chênes verts et de halliers qui semblent avoir été jetés dans cette solitude pour servir d'asile aux sangliers et aux chacals qui y sont très nombreux.

En arrivant au cap *Matifou*, les voyageurs visitèrent d'abord le fort situé sur une hauteur qui domine les ruines romaines ; il est abandonné et cependant il contient encore vingt-trois pièces de canon de vingt-quatre en fer, dont quelques unes sont enclouées ; elles sont couchées sur la terrasse de la batterie, les affûts et les ferrements ayant été enlevés par les Arabes. Il y a aussi une grande quantité de boulets. Les bâlimens sont en très-bon état, ils peuvent servir à loger une compagnie.

Les ruines de *Rustonium* sont très-remarquables ; elles occupent un vaste espace et annoncent une grande ville dont la forme était circulaire ; quelques édifices composés de demi-voutes semblent indiquer d'anciens bains. Il est cependant étonnant que les Romains si judicieux dans le choix de l'emplacement de leurs colonies aient élevé une ville dans une contrée dont le territoire est si complètement aride et sur une plage où il n'existe point de port, car cette partie de la rade est hérissée de rochers ; l'on peut seulement conjecturer que la main lente du temps ou quelque conflagration subite, ont opéré ce changement dans la disposition actuelle du sol sous marin et peut-être dans celui du littoral ; enfin une autre circonstance singulière, c'est que les vents d'ouest nord-ouest soufflent presque constamment dans ces parages avec une violence épouvantable et cette disposition atmosphérique n'a pu changer.

Le cap est très-élevé au-dessus du niveau de la mer. Le fort est placé à 50 pieds environ au-dessus de sa pointe septentrionale et les ruines romaines en dedans du promontoire.

Les voyageurs couchèrent près de la *Rassouta* chez un Cheik arabe, ancien palfrenier en chef de la ferme du Dey ; ces fonctions de palfrenier n'avaient rien de dégradant, elles étaient au contraire très honorables et très lucratives. Ce Cheik est un homme très remarquable ; ses manières solennelles, son maintien grave, son geste dramatique sont en parfaite harmonie avec sa taille élevée et noblement drapée du bournous, sa physionomie caractéristique, sa barbe noire ; tout cet ensemble en impose et ce grand air de dignité le suit partout, ce n'est que par un geste qu'il donne ses ordres à ses gens.

Il désigna au prince un *Goubi* qui avait été divisé en deux parties, l'une pour les hommes et l'autre pour les chevaux ; la première fut selon l'usage couverte de nattes et de tapis et le Cheik après avoir fait servir un excellent repas à ses hôtes vint partager leur logement où il passa la nuit avec eux.

Le lendemain, l'on se rendit à la *Maison-Carrée* à travers les ronces qui couvrent le sol, et de là au fort de l'Eau gardé par *Ben-Zogrî* avec ses arabes de la tribu des *Harabî* ; il loge au fort qui est bien entretenu. Les indigènes habitent aux environs sous des tentes de poil de chameau ; ce fut le seul endroit de la route où les voyageurs aperçurent des femmes arabes.

Enfin après une absence de sept jours, passés au milieu des Arabes, ils rentrèrent à Alger le 7 mars.

Personne, depuis l'occupation de la colonie, n'avait encore pénétré aussi avant dans les terres que ces trois Européens.

COMMISSION D'EXAMEN.

M. Richard d'Hemricourt, d'Acosse, subira l'examen en philosophie, le 3 courant, à 4 heures.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 31 MARS.

Naissances : 3 garçons, 2 filles.
Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 3 femmes, savoir : Lambert Léonard, âgé de 23 ans, bouilleur, aux Tawes, célibataire. — Jeanne Rogi, âgée de 80 ans, blanchisseuse, degrés des Tisserands, épouse d'Antoine Pirquet. — Thérèse Gengenne, âgée de 70 ans, sans profession, rue Vert Bois. — Marie Joseph Dombret, âgée de 65 ans, sans profession, faubourg Ste-Walburge, épouse de Laurent Magnée.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Judi, 2 avril, 1^{re} représentation du 8^e mois d'abonnement, *Jeannot et Colin*, opéra comique en trois actes, paroles de M. Etienne, musique de Nicolo, précédé par *Uno Faute*, vaudeville en deux actes de M. Scribe.
 On commencera à 6 heures.

Vendredi prochain, au bénéfice de M. BOUCHY, la première représentation de *Faust*, opéra en 3 actes, à grand spectacle, paroles de M. Théaulon, musique d'un compositeur de cette ville, orné au 3^e acte d'une décoration nouvelle, peinte par M. Riquier, représentant le château d'Inestal et les forts qui l'entourent; précédé par la première représentation d'*Estelle, ou le Père et la Fille*, vaudeville en un acte de M. Scribe. Le spectacle sera terminé par la première représentation de *la Fille de l'Avare*, vaudeville nouveau en 2 actes de MM. Bayard et Paul Dupot.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

LE 24 MARS 1835, on a PERDU de Beyne à Ayneux, route de Liège à Herve, UN RIDICULE contenant une TABATIERE en OR, UNE PAIRE DE BOUCLES d'OREILLES EN DIAMANTS, UNE PAIRE GIRANDOLES, UN DES EN OR et UN BRACELET, enrichi de PIERRES FINES, ainsi que d'autres OBJETS de moindre valeur. — BONNE RÉCOMPENSE à la personne qui les remettra à Liège, rue Basse Sauvenière, n° 837, ou qui parviendrait à les faire découvrir. 173

WILMOTTE JAMBLIN, RUE VINAVE D'ILE, n° 612, à Liège, fabrique Chandelliers d'église, depuis un jusqu'à 5 pieds de hauteur, et de nouveaux modèles, Christ, Encensoirs, en cuivre et comp., Lampes d'église, Lampes de procession, Croix de procession, Branches de tabernacle, Selles à l'eau bénite, Couronnes de Vierge, etc., et tout ce qui sert à l'ornement des églises. Le tout en cuivre ou en composition anglaise. 187

LA PLACE DE SUISSE à l'église de la Cathédrale étant VACANTE, celui qui veut obtenir cet emploi peu faire sa demande dans le délai de 15 jours, en produisant à l'appui des certificats de moralité et de bonne conduite. S'adresser pour les conditions au bureau de la Cathédrale, cloîtres St. Paul, tous les jours de dix heures à midi. 255

A VENDRE un BON et SOLIDE CABRIOLET propre pour la ville et la campagne, ayant la voie de la Hesbaye. A VENDRE également un COUPÉ aussi bon que neuf, n'ayant roulé en ville. S'adresser à M. FERRETTE, marchand sellier, poste Ste. Marguerite, ou rue des Carmes, n° 377. 256

IMMEUBLES A VENDRE.

LE LUNDI 27 de ce mois, deux heures de relevée, le notaire PAQUE, procédera à la VENTE aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont, à Liège, des IMMEUBLES suivants :

- Premier lot. — Une FERME, située à CHEVREMONT, avec 9 bonniers 76 perches 14 aunes de jardin et terre, en plusieurs pièces, situées dans les communes de Vaux sous Chevremont et Romsée.
 - Deuxième lot. TROIS bonniers 52 perches 16 aunes de terre, trixhe et broussailles, situés en face du village de Vaux sous Chevremont.
 - Troisième lot. — TROIS bonniers 45 perches 38 aunes de trixhe et broussailles, situés à Chevremont en face du bois de la Rochette.
 - Quatrième lot. — 435 perches 2 aunes de pâturage en trois pièces, situées sur les Plains au-dessus de la montagne de Chevremont.
- Aux conditions que l'on peut voir en l'étude du notaire PAQUE.

A LOUER, pour la St. Jean prochain, un bel APPARTEMENT tout à fait indépendant, avec toutes les commodités désirables, écurie, remise, grandes cours, etc., situé rue devant les Carmes, n° 377. S'y adresser. 191

FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

Suivant procès verbal d'adjudication reçu par M^e LAMBINON, notaire à Liège, à l'intervention de justice, sous la date du 30 mars 1835, il a été adjugé UNE PIÈCE DE TERRE, jardin et prairie garnie d'arbres fruitiers, de la contenance d'environ un bonnier ancienne mesure, sur laquelle se trouve un petit bâtiment, située aux Bruyères, commune de Jupille, joignant à MM. les enfants du commissaire Mélotte, Gabriel Vanorle et Hubert Deflandre, moyennant 3,500 francs.

Aux termes des conditions de cette vente, toute personne solvable peut, jusqu'inclus le 9 avril 1835, à midi, surenchérir d'un 10^e du prix ledit immeuble, au moyen d'une déclaration à passer devant ledit notaire LAMBINON. 242

ECLAIRAGE AU GAZ.

Les personnes qui désirent adopter l'ECLAIRAGE au moyen du GAZ PORTATIF, peuvent s'adresser à l'ETABLISSEMENT situé à l'entrée de la rue ROTURE. Le soir, on peut y voir un LUSTRE ECLAIRE par le GAZ. 217

SALLE DE VENTE

RUE FÉRONSTRÉE, COUR DES HOSPICES.

JEUDI 2 AVRIL, vente d'une petite mais belle COLLECTION de LIVRES. Le catalogue se distribue à la dite salle et au Lion Rouge rue petite Tour à Liège. 223

BELLE VENTE

DE PLANTES ET ARBUSTES.

VENDREDI, 3 AVRIL, à deux heures de relevée, on VENDRA à la salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck, une collection de 60 espèces de camelias, la plupart très forts, en boutons et propres à la propagation, magnolias, rosiers du Bengale, arbustes d'orange-rie, et ARBRES VERTS DE PLEINE TERRE pour jardins anglais, etc., etc. 230

A VENDRE UNE MAISON et un JARDIN, situé faubourg Saint Gilles, devant l'église de Saint Christophe. La VENTE aura lieu le 2 AVRIL prochain dans la salle du conseil de fabrique, à 10 heures. S'adresser pour voir le plan et les charges à M. le curé de Saint Christophe. 108

A LOUER, pour entrer tout de suite en jouissance, la MAISON occupée ci devant par M. le notaire LERUITTE. S'adresser à M. COURARD, avocat, à Herstal. 253

A VENDRE aux enchères publiques, en la salle des séances du bureau de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest, rue Mont Saint Martin, n° 611, à Liège, LE VENDREDI 24 AVRIL courant, à 10 heures du matin, par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire, délégué par jugement du 1^{er} août 1834, dument enregistré, la BELLE TERRE DE LAVALUX à ESNEUX, consistant dans UNE BONNE MAISON de maître, contenant quinze places à feu, cinq caves et de vastes greniers, remise et deux écuries, l'une pour deux et l'autre pour dix chevaux, jardin d'agrément et bosquet, la maison d'habitation du fermier et les bâtiments d'exploitation avec trente six hectares, six ares et sept centiares (41 1/2 bonniers) en légumes, vergers, prés, terres et bois; le tout bien tenu en très bon état, borné par la rivière de l'Ourthe; plus deux petites MAISONS avec un JARDIN, avantageusement situés au village d'Esneux, ensemble ou séparément en deux lots, sur le cahier des charges; déposé en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281, et dont le double repose audit bureau de paix.

VENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRES.

Le VENDREDI 10 AVRIL 1835, à 11 heures du matin, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA définitivement, en son étude rue Féronstrée les biens ci-après désignés, savoir :

- Deuxième lot. 1^o UNE MAISON, étable, cour et dépendances et environ 2 bonniers métriques 7 perches 17 aunes de prairies plantées d'arbres fruitiers, jardin et terre y contigus, le tout située en Petit Mont, commune de Seraing sur Meuse.
- 2^o UN PETIT BATIMENT servant de grange, situé au même lieu.
- 3^o ET UN JARDIN situé au même endroit et joignant le dit bâtiment, contenant environ 9 perches 62 aunes le tout occupé et exploité par les époux Brahy. Ces immeubles par leur situation près de la ville et de la meuse, conviennent très bien soit pour une maison de campagne, soit pour un établissement industriel. Ce lot sera réexposé en VENTE sur la mise à prix de francs 10,500. Montant de la surenchère.
- Troisième lot. 1^o UNE MAISON portant le n° 755, sise à Liège en Potiérue et occupée ci-devant par Simon Tilman, cabaretier.
- 2^o UNE PETITE MAISON n° 753, sise à Liège ruelle Héna en Potiérue occupée par Lambert Thonnart. Ce lot sera réexposé en VENTE sur la mise à prix de francs 10,080. Montant de la surenchère. 172

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

- 1^o UNE PIÈCE de terre, située en la commune de Liers, en lieu dit Filomé, contenant sept verges grandes, tenant à Louis Maghin, à Fougarge, de Liers et à la fabrique de Vottem, tenue en location par le sieur Louis Maghin, de Vottem.
- 2^o UNE PIÈCE de TERRE, située en la commune de Vottem, en lieu dit Filomé, contenant douze verges grandes, tenant à Louis Maghin, à Renard de Fexhe-Slins et à Nicolas Malaise, tenue en location par la veuve Jean Renson Beaujean de Vottem. S'adresser à M^e Alp. CLERMONT, avoué, près la cour d'appel de Liège, rue place St. Pierre, n° 24. 984

Le LUNDI SIX AVRIL 1835, à neuf heures du matin, M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux plus offrants et derniers enchérisseurs, sans infirmation ni surenchère, en son étude rue Féronstrée, n° 569, les RENTES dont la désignation suit, dues par tous d'biteurs demeurant à Esneux, Boncelles, Plainevaux et hameaux en dépendans; savoir : 1^o Une de 59 frs. 26 c. due par Louis Joseph Donés, de Plainevaux; 2^o 97 frs. 24 c. dus par la veuve Malo, de Fabry, d'Esneux. 3^o 45 frs. 45 c. dus par les veuves Delehaut, Halleux et Hubert; 4^o 72, 93, dus par Jean Nico et Lambert Lehaire, de Wacheboux. 5^o 44, 36 dus par veuve Leclercq, et Jean Burtet de Boncelles. 6^o 43 76, dus par les enfans Delvaux de Lincé. 7^o 52 17, dus par François Albert Donis de Khose. 8^o 425 45, réductibles à 364, 67 lorsque cette rente est acquittée dans le mois de l'échéance, due par la commune d'Esneux. 9^o 129 89, dus par la commune de Malmédy. 10^o 33, 78, dus par Laurent Wery de Ham, 11^o 24, 31, dus par Noël Winanplanche d'Antinnes; 12^o 18 23, dus par Lambert Bataille d'Esneux. 13^o 5, 47, dus par Ignace Collignon, de Hony. 14^o 7, 29, par Henri Martin Gilman, de Fontin. 15^o 17 frs. dus par Gilles Joseph La haut, d'Esneux. 16^o 7, 29 c. dus par la veuve Hubert Lerute d'Esneux. 17^o 12, 40, dus par Jean Henri Montuët, de Hony. 18^o 4, 86, dus par Jean Louis Chevremont, de Fontin. 19^o 12, 15, dus par Albert Defecheux de Ham. 20^o 12, 15, dus par Marguerite Dijon, de Hony. 21^o 14, 58, dus par Laurent Flagotier, de Fontin. 22^o 8, 75, dus par Joseph Gilman Hody. 23^o 20, 66, dus par la veuve Pierre Labaut et les enfans, Desrivoy et une de 21, 88, due par Pierre Jean Demblou, de Boncelles.

VENTE DE FUTAYE.

Le 6 avril 1835, à midi, madame la baronne de POTESTA de Waleffes, fera VENDRE à l'enchère quantité de marchés de CHÊNES, poutres, vernes et gros bois, croissans dans son bois de Mostombe, commune de Landenne sur Meuse. Recours aux pieds des arbres. A CRÉDIT. 211

COMMERCE.

Fonds anglais du 28 mars. — Cons., 92^o 0/0. — Belge, 102 3/4 holland. 55 3/4, Portug. 94 3/4, Esp. cortés, 85 1/4. Bourse de Paris, du 30 mars. — Rentes, 5^o 10, 107 1/2 fin cour., 107 3/5. — Rentes, 3 p. c. 80 30, fin cour., 80 30. — Actions de la banque, 00000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 25, fin courant, 97 20. — Emprunt Guebhard, 48 0/0, fin courant, 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 47 5/8, fin courant, 00 0/0. — Trois p. c., 29 3/4, fin courant, 00 00; différée, 00 0/0. — Cortés, 48 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 000 0/0, fin cour., 000 0/0. — Empr. romain, 99 3/4, fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 120 1/4. — Dette différée, 19 3/4. — Coupons cortés, 28 1/8. Bourse d'Amsterdam du 30 mars. — Dette active 55 5/16. — Dito, 5^o 10, 104 1/8 000. — Dito Différée, 1 29/128. — Bill. de chance 25 7/16. — Syndi. d'amor. 94 5/8. — Dito, 3 1/2 10, 79 1/2 00. Contrib. de guerre, 000 0/0 Bill. du tré. 6^o 10, 000 0/0. — Société de comm. 105 1/2 0. — Rus. et comp. 103 3/4. — Dito 1828 et 1829, 103 3/4. — C. et H. 1831, 1833 98 3/8. — Dito ins. au gr. liv. 69 3/8. — Dito emp. à L., 5^o 10, 00 00. — Prus. nég. à L., 6^o 10, 00 0/0. — Dan. m. à Lond., 00 0/0. — Rente franç. 00 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0. — Dito d'Amst., 48 0/0. — Dito à Londr., 3^o 10, 28 3/16 0. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 3/4. — Bons cortés à Lond. 47 1/4. — Coupons des cortés, 00 0/0. — Vienne actions de la bang., 0000. — Métalliques, 98 15/16. — Act. Rot. 1^{re} levée, 0. — Dito 2^e levée, 00 0/0. — Lots de Pologne, 125 1/4 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 85 1/8 000. — Grecs à Londr. — Lots Prussiens 115 1/2.

Bourse d'Anvers du 31 mars.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam.	114 0/0 perte		
Londres.	12 08 3/4	12 01 1/4	46 7/8
Paris.	47 3/8	47 1/16	35 7/8
Francfort.	36 1/8	A 36 0/0	
Hambourg.	35 1/2	35 1/4	

Escompte 4^o.

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 1/2 A. — Idem différée, 44 1/2 0. — Oblig. de l'ent p., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 102 0/0 P. 00. — Idem de 12 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2 A., 000 00. Idem diff., 000 00. — Rente perp. active, 98 1/4 A., 00. — Espagne. Guebhard, 47 1/2 P., 0/0 Londr. perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 0. Idem. perp Amsterdam, 118 48. — Idem diff., 20 1/2 3/8 et A.

Bourse de Bruxelles, du 31 mars. — Belgique. Dette active, 55 0 0. Emprunt de 24 mill., 102 0/0 P. — Actions de la société générale (5) 825 A. — Société de comm. de cette ville 121 0/0 P. — Banque de Belgique (5) 119 1/2 P. Hollande. Dette active, 55 0/0 0. — Espagne. Guebhard, 48 1/4 A. Perpétuelle Anvers 4 p. 10 000. Id. Amsterdam 5 p. 10 48 3/4. Idem Paris 3 p. 10, 29 0/0 0 00. Cortés à Londres, 48 1/2 A. Dette différée, 21 A.

MARCHÉ DE HASSELT, du 31 mars.

From. l'hect., 15-20 — Seigle, 9 70 — Orge, 8-60 — Sarrazin, 8 60. — Avoine, 6 25 — Genièvre, 3 40 degr. 38. — Currie, kilog., 1 40. H. Lignac, imp du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.